

# En quête d'une forêt environnementale

par Gérard MOULINAS et Philippe MAIGNE

***En 1978, tout paraissait déjà en filigrane : pour qui savait deviner, les questions environnementales étaient perceptibles. Mais les institutions et leurs habitudes ont eu besoin de temps pour en déchiffrer les signes. Philippe Maigne et Gérard Moulinas, chacun dans sa carrière, ont été des acteurs de cette mise à jour.***

Les années 70 ont vu une conscience nouvelle du patrimoine commun émerger. D'aucuns au sein de structures territoriales nouvelles, comme les parcs naturels, se sont trouvés autorisés à intervenir au nom d'un intérêt collectif. Sur l'espace forestier, la rencontre avec les gestionnaires traditionnels a parfois été difficile. Cependant, à la lumière de notre expérience à tous les deux, le résultat actuel nous paraît probant.

## Quelle gestion patrimoniale ?

La gestion sylvicole en France est fondée sur des références anciennes, mais aussi sur des territoires bien différents de la forêt méditerranéenne. Celle-ci n'était pas référencée, hormis la partie alpine, comme un espace de production forestière.

Des débats ont marqué la fin des années 1970, ils auraient pu rester stériles si des voies d'objectivation n'avaient été trouvées.

Soulignons l'importance de la mise en place de catalogues de stations forestières. Basée sur la description et la détermination des divers écosystèmes forestiers dans une région naturelle, leur élaboration a fait l'objet d'une collaboration avec le milieu scientifique. Les catalogues synthétisent les connaissances, qu'elles concernent la topographie, le relief, les caractéristiques climatiques, la nature des sols... et contiennent des recommandations de gestion partagées entre les acteurs. Ils se sont développés dans les régions aux conditions de production plus difficiles, évidemment en région méditerranéenne.

Les parcs ou gestionnaires de sites ont les premiers engagé la concertation en vue de la sortie de ces documents (Luberon, Cévennes, Sainte-Victoire) afin de « sortir par le haut » de querelles un peu vaines.

Ainsi a-t-on vu s'amoindrir, au fil des années, certaines positions dogmatiques sur la conversion de taillis en futaie. Celle-ci est possible dans des conditions favorables, la coupe de renouvellement restant de mise dans la plupart des cas.

D'autres débats ont aussi perdu de leur vigueur, sur les reboisements en particulier. Avec la reconnaissance d'échecs patents dans ce domaine, à la lumière des enseignements partagés, une plus grande prudence a été observée qui a conduit à la généralisation du principe de régénération naturelle (après exploitation ou incendie). Il faut dire aussi que la diminution des crédits consentis à ces opérations et les changements intervenus dans les rémunérations publiques y ont aidé. Vertu et réalisme se sont trouvés alliés.

### Vivre avec le feu ?

La question de la gestion de l'incendie se pose progressivement de façon nouvelle dans les années 80. Ce thème est développé dans le chapitre "Forêt méditerranéenne et incendies" du présent ouvrage. On relèvera ici quelques illustrations de la prise en compte de cette préoccupation par des gestionnaires d'espaces naturels.

Les principes de gestion écologique et paysagère visent à maintenir et développer durablement la biodiversité d'un espace naturel. Un écosystème forestier sera analysé globalement. Les facteurs d'évolution, naturels et anthropiques, sont évalués au regard de leur impact sur la biodiversité à moyen et long terme. Le feu, qui a de tout temps agi sur les paysages méditerranéens, est ainsi intégré dans les politiques de conservation dynamique des écosystèmes forestiers. En d'autres termes, du strict point de vue écologique, on fait avec l'incendie, mais on doit veiller à ce qu'il n'ait pas de conséquences irréversibles.

Bien sûr le gestionnaire doit aussi tenir compte des dimensions économiques, sociales et affectives de l'impact d'un incendie. Et c'est avec cette approche multicritères qu'il conduit son action. Et ce ne fut pas sans sus-

citer débat ! Quelles sont la pertinence et l'efficacité d'un projet qui préconise d'intégrer la prévention contre l'incendie dans une gestion globale du territoire au même titre que la biodiversité, les activités sylvicole et agro-pastorale, les loisirs de pleine nature ? Comment peut-on au vu de cette approche globale remettre en question l'utilité de créer une nouvelle piste DFCI (Défense des forêts contre l'incendie), un coupe-feu, d'apporter l'eau sous pression au plus profond des massifs, ou encore de multiplier les efforts d'équipement lourd des services de lutte contre l'incendie ?

La publication en 1993 du Cahier du Conservatoire du littoral pour une gestion patrimoniale des écosystèmes forestiers littoraux portée par les DIREN<sup>1</sup> Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur a constitué, à ce titre, un document en mesure d'influencer les comportements au-delà des seuls espaces protégés.

Il va de soi aujourd'hui que la création d'un équipement DFCI devra démontrer son utilité dans le cadre d'une stratégie de prévention, et qu'il faudra évaluer les avantages procurés au regard des éventuels impacts sur le paysage et le milieu naturel. Et que les conditions de son entretien devront être assurées (combien de pistes DFCI sont actuellement dans un état de dégradation avancé...).

Les modes d'action ont été définis à l'échelle de massifs forestiers, et l'on est passé d'un quadrillage systématique de la forêt par des coupe-feux à la création de coupures de combustible vastes et situées de façon stratégique, des actions de débroussaillement et d'éclaircies tout azimut à des interventions ciblées sur les poudrières et les abords des pistes et habitations, d'une vision fragmentée à des programmes territoriaux (PIDAF<sup>2</sup>, Charte forestière...).

Mais c'est peut-être sur deux aspects majeurs que la contribution des espaces naturels protégés aura été la plus active. Tout d'abord, ce souci d'élargir les modes de prévention au-delà des moyens DFCI traditionnels. Le parc naturel du Luberon a ainsi expérimenté au début des années 80 l'entretien de pare-feux par le pâturage avec la création d'un troupeau pépinière de chèvres du Rove et défendu les espaces pâturés. Sur Sainte-Victoire, le Grand Site mobilise les programmes pastoraux, le plan de gestion cynégétique, le dispositif Natura

---

1 - DIREN : Direction régionale de l'environnement

2 - PIDAF : Plan intercommunal de débroussaillement et d'aménagement forestier

2000 en cohérence avec les objectifs stratégiques du PIDAF.

C'est aussi une autre vision du feu qui est proposée. Au-delà du désastre dramatique pour les personnes et les biens, on doit savoir en tirer parti pour une meilleure gestion du territoire. L'incendie pose la question de la pertinence des choix (ou non choix) faits précédemment sur un espace, des orientations à fixer pour l'avenir. Sur Sainte-Victoire, l'incendie de 1989 a constitué l'électrochoc qui a mobilisé les acteurs publics et privés autour d'un projet partagé et volontaire. Près de 20 ans après, ce site qui constitue l'un des plus grands sites Natura 2000 de la région reçoit le label « Grand Site de France ». Et pourtant il n'est pas à l'abri du feu...

### La forêt méditerranéenne, tout un débat !

Les propos qui précédent montrent, s'il en était besoin, l'intensité du débat autour de la gestion et du devenir de la forêt. S'il est aujourd'hui plus apaisé, c'est que les belligérants ont appris à se connaître et bénéficié des expériences collectives. Le creuset que constitue l'association Forêt Méditerranéenne n'y est pas pour rien.

Le jeu des acteurs s'est, au cours des années, complexifié par la venue de nouvelles parties prenantes, notamment des gestionnaires d'espaces naturels.

Cela a été un premier élément du débat : peut-on être gestionnaire sans être propriétaire ? Deux éléments ont influé dans la prise en compte de ces nouveaux acteurs issus des collectivités, mais pas uniquement.

Le premier tient à l'émergence de l'approche territoriale. D'abord vécue comme une intrusion, le sentiment dominant aujourd'hui est qu'elle est une nécessité, en témoigne les Chartes forestières et l'investissement des représentants forestiers dans l'élaboration des stratégies territoriales, qu'elles relèvent de chartes de parcs ou des documents de gestion de sites.

Deuxième élément, c'est la discussion sur les aménités de la forêt, au-delà de la production elle-même. Le débat a été lancé à l'occasion de l'élaboration des schémas de services collectifs, il s'est prolongé dans celui

### Planification quand tu nous tiens !

Les documents de planification sont nombreux. En premier lieu, des Orientations régionales forestières qui comprennent :

- des directives régionales pour les forêts domaniales,
  - un schéma régional d'aménagement pour les forêts des collectivités,
  - un schéma régional de gestion sylvicole pour la forêt privée,
- Ces documents sont pris en compte au plan local dans :
- des documents d'aménagements pour l'ensemble des forêts publiques,
  - des plans simples de gestion, des règlements types de gestion, des codes de bonne conduite selon la nature des forêts privées et le niveau d'engagement de leurs propriétaires,
  - dans certains cas, des schémas de desserte.

Tout cela pour la France entière et donc pour la région méditerranéenne. Il convient d'ajouter des documents d'orientation sans valeur prescriptive, reflets d'une volonté territoriale en faveur de la nature, du paysage ou spécifique à la forêt. On peut citer les chartes des parcs nationaux ou régionaux, les documents de gestion des sites (dont les Grands Sites), les chartes forestières, les plans de développement des massifs, mais aussi les chartes de pays, les SAGE<sup>3</sup> dans certains cas... sans oublier les documents d'objectifs Natura 2000. A noter que l'on voit naître des schémas régionaux concernant la biodiversité ouvrant la voie à l'élaboration de trames vertes et bleue sur les recommandations du Grenelle de l'environnement.

Pour en venir enfin aux outils spécifiques liés à la protection de la forêt méditerranéenne, les PIDAF et les plans de prévention des risques incendie.

Les périodicités de renouvellement (lorsqu'elles sont prévues) de l'ensemble de ces documents ne sont pas les mêmes. Les responsabilités de leur élaboration et de leur mise en œuvre sont diverses. La quête de la cohérence et les prises en compte croisées sont une véritable gageure. De quoi occuper bien du monde et de quoi se perdre !

spécifique à Natura 2000 pour la question de la sauvegarde de la biodiversité et donc de la conservation de certains habitats forestiers.

Il s'est étendu aux questions des retombées du tourisme de découverte et aux différentes activités de loisirs de nature qui vont s'amplifiant avec l'essor démographique des régions méditerranéennes. Il se prolonge aujourd'hui avec les nécessités liées au changement climatique et à la compensation carbone.

Des débats qui se sont déployés et enrichis par l'apport de chacun. Depuis, le gestionnaire forestier omniscient et les communes « soumises au régime forestier » des années 1970, du chemin a été parcouru, et se sont ajoutés ou ont vu leur influence grandir, d'autres acteurs. Les collectivités locales se sont appropriées le sujet des espaces naturels, leurs nouvelles compétences en matière d'urbanisme n'y sont pas pour rien, l'essor d'un tourisme de nature non plus. Leur

3 - SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

### La forêt méditerranéenne mise sous cloche ?

La mise en place du réseau Natura 2000 dans les années 90 a été globalement mal perçue par les acteurs forestiers (et ils n'étaient pas les seuls !).

Le sentiment d'une nouvelle désappropriation de ces territoires faisant suite aux diverses mesures de protection existantes, l'inquiétude face à un dispositif administratif complexe, la référence à des enjeux naturalistes pour l'essentiel définis pour les habitats forestiers non méditerranéens, la primauté du scientifique sur toutes autres préoccupations, voilà bien des raisons qui poussaient à la méfiance. Faudrait-il une autorisation de Bruxelles pour couper un arbre ?

La suite a été bien différente, et avec un peu de recul peut être qualifiée très positivement. Les documents d'objectifs de sites forestiers importants (Alpilles, Calanques, Sainte-Victoire...) ont été approuvés dans une quasi unanimité, révélant une véritable convergence de points de vue entre naturalistes, forestiers et autres utilisateurs de l'espace (agriculteurs et éleveurs, chasseurs...).

Changement de méthode de la part des services de l'Etat : concertation et contractualisation privilégiées, production des cahiers Habitats Forestiers en partenariat avec les acteurs, désignation d'opérateurs locaux bénéficiant d'une véritable légitimité territoriale.

A partir de là, le travail de définition des priorités et des modes de gestion a pu se dérouler de façon ouverte en impliquant tous les partenaires. Il est vite apparu que les principes de gestion de la forêt privée comme publique répondait à la grande majorité des enjeux. L'apport de dispositions particulières sur les peuplements âgés, les ripisylves, l'alternance avec les milieux ouverts a permis de compléter la démarche.

Et cette expérience de dialogue a eu des répercussions au-delà du seul programme Natura 2000. Dans le même temps, les conditions d'exploitation forestière dans les sites classés ont été entièrement repensées avec le principe d'autorisation globale des documents d'aménagement (article L11). Sur Sainte-Victoire, ce processus a abouti à la réalisation concertée entre le CRPF, l'ONF, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et le Grand Site, avec l'appui de la DIREN, d'un guide méthodologique à l'attention des propriétaires privés et publics pour l'élaboration du volet paysager et naturaliste d'un plan simple de gestion ou d'un programme d'aménagement.

Gérard MOULINAS  
Conseiller à la  
Fédération des Parcs  
naturels régionaux  
Président de l'Atelier  
technique des espaces  
naturels (ATEN)  
Mél : gmoulinas@parcs-  
naturels-regionaux.tm.fr

Philippe MAIGNE  
Directeur du Grand Site  
Sainte-Victoire  
Immeuble le Derby  
570, av. du Club Hippique  
13084 Aix-en-Provence  
Mél : philippe.maigne  
@grandsitesainte-  
victoire.com  
Tél. : 04 42 64 60 90

regroupement au sein des associations de communes forestières a joué un rôle important, car il leur a donné une légitimité dans la représentation de l'intérêt collectif dans une période où l'implication de l'Etat au plan local a considérablement diminué.

Appuyées par les milieux associatifs et scientifiques, des structures territoriales et en premier lieu les parcs naturels régionaux, mais pas seulement eux (associations de gestion des réserves, conservatoires des espaces naturels, parcs nationaux, Grands Sites....) ont manifesté une appropriation du sujet et une revendication d'une plus grande gestion patrimoniale faisant place à la diversité.

Les propriétaires forestiers privés, déjà organisés, ont augmenté leur représentativité même si la spécificité de l'éclatement de la propriété forestière en milieu méditerranéen reste toujours une donnée de base.

Les éleveurs mal aimés au départ, sont aujourd'hui considérés comme de véritables alliés de la conservation et de la gestion de l'espace forestier, sachant que celui-ci intègre des milieux ouverts.

Et que sont les forestiers devenus ? Ils ont clairement évolué dans leur métier pour se rapprocher des préoccupations nouvelles, plus naturalistes et sociétales.

### En guise de conclusion ...

On est actuellement dans des approches globales de territoire, qui tentent d'agir en transversalité de secteurs d'intervention forestier, agro-pastoral, tourisme et loisirs, habitat... et d'acteurs, privé/public, professionnels de terrain, chasseurs...

Le forestier n'agit plus en solitaire. Il est devenu le médiateur d'un espace de partage de multiples intérêts et ... de quelques fantasmes.

Mais s'il est légitime de composer avec le nécessaire maintien d'un sylvopastoralisme qui participe de la diversité biologique et de la prévention des incendies, s'il faut répondre aux exigences de nos contemporains en matière de loisirs et de détente, si l'on doit faire avec des moyens humains et financiers à la mesure des faibles retombées économiques de la sylviculture, on ne doit pas oublier quelques principes de gestion forestière qui interdisent de dire et faire n'importe quoi. C'est alors au forestier qu'il revient d'expliquer et de convaincre en prenant toute sa part dans le dialogue de territoire.

**G.M., Ph.M.**